



# Soutenir la liste **VIVONS LUNEL**

"Vivons Lunel" liste, menée par Thierry Razigade, rassemble des femmes et des hommes de tous horizons, unis par des valeurs humaines et un attachement profond à Lunel.

Chaque contribution, même modeste, témoigne de votre confiance en notre projet et nous rapproche de notre objectif commun.

## **VOTRE DON :**

Montant du don : \_\_\_\_\_ € (Maximum 4 600 € par personne, déductible à 66% de vos impôts)

Nom \* : \_\_\_\_\_

Prénom \* : \_\_\_\_\_

Adresse \* : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone :

Email :

“\*” = obligatoire pour votre reçu fiscal

À retourner sous enveloppe à :

TRINQUAT Gérard,  
21 place Alphonse Daudet  
34400 LUNEL

Les noms des donateurs ne seront pas publiés, votre soutien reste confidentiel.

**VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66%** et vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don.

Un don de 50 € vous coûte en réalité 17 € / 100 € vous coûte en réalité 34 € / 200 € vous coûte en réalité 68 €.

Un reçu fiscal, à joindre à votre déclaration de revenus, vous sera adressé (Bulletin de don détachable).

Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, Monsieur Trinquat Gérard est le mandataire financier de la liste "Vivons-Lunel". Il est la seule personne habilitée à recueillir les dons pour notre campagne. Selon l'article L.52-8 du Code électoral, les dons sont soumis aux règles suivantes : "Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat [...]".